

N° 25799. CONVENTION (N° 161) CONCERNANT LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION, GENÈVE, 26 JUIN 1985<sup>1</sup>

#### RATIFICATIONS

*Instruments enregistrés auprès du Directeur général du Bureau international du Travail*  
le :

2 mai 1990

YOUGOSLAVIE

(Avec effet au 2 mai 1991.)

18 mai 1990

BRÉSIL

(Avec effet au 18 mai 1991.)

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1498, p. 19, et annexe A des volumes 1505, 1516, 1539 et 1552.